

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction du Patrimoine Culturel

**Monsieur Thierry WAUTERS**

**Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 09/10/2024

**N/Réf. :** SGL20081\_731\_SUIVI

**Gest. :** TS

**V/Réf. :** 2271/0024/09/2015-154PR

**Corr DPC:** P. Bernard

**SAINT-GILLES. Parvis de Saint-Gilles 18 - Ægidium**

(= Façade principale, toiture et certaines parties de l'intérieur - cage d'escalier et l'escalier, vestibule, hall d'entrée, salle de café, salles au-delà de l'escalier, le foyer du 1<sup>er</sup> étage, salle mauresque, salle Louis XV - classées comme monument)

**SUIVI DE CHANTIER : Modifier les couleurs de la façade – rehausser les garde-corps**

**Avis de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 20/09/2024, nous vous communiquons *l'avis* émis par notre Assemblée en sa séance du 25/09/2024, concernant la demande sous rubrique.

■ **CONTEXTE PATRIMONIAL**

*L'arrêté du 08/06/2006 classe comme monument, en raison de leur intérêt historique, social et artistique, certaines parties de l'ancien cinéma « L'Ægidium » : la façade principale, les toitures ainsi que certaines parties intérieures. Les bâtiments à front de voirie (Parvis de Saint-Gilles, 16 et 18) sont également situés dans la zone de protection d'un ensemble d'immeubles classés sis Parvis Saint-Gilles 11 à 15 (arrêté du 18/03/2004), et dans la zone de protection de l'église Saint-Gilles classée comme monument depuis le 16/03/1995. Le bien se situe en outre en ZICHEE.*



Contexte patrimonial (© BruGIS)



Façade de l'Ægidium avant travaux  
(© Google Streetview)



La façade en 1907  
(document extrait du dossier)

Le complexe de l'Ægidium est bâti en 1905-1906 dans le cadre d'une opération de promotion immobilière sur le parvis de Saint-Gilles récemment aménagé. Il fait partie du front nord du parvis, constitué d'immeubles de rapport à logements multiples d'inspiration néoclassique tardive, dus à l'architecte Guillaume Segers. Sa façade caractérisée par sa symétrie et son ornementation sobre se développe sur trois niveaux surmontés de combles. Peu après la construction du bâtiment, une galerie vitrée en saillie est adjointe au premier étage, probablement pour signaler davantage depuis le parvis

la présence des salles intérieures. En 1909 un auvent en ferronnerie y est ajouté. Ces deux éléments seront démolis en 1924, si bien qu'il ne reste aujourd'hui en place que la plateforme de la logette, devenue l'actuel auvent du bâtiment.

L'Ægidium fait depuis plusieurs années l'objet d'un projet de restauration-reconversion globale, pour lequel la CRMS a émis plusieurs avis : un avis préalable en décembre 2014<sup>1</sup>, suivi d'un avis conforme favorable sous conditions en février 2016<sup>2</sup>. Le projet prévoyait alors la « restauration de la façade (réparation de l'enduit, remise en peinture dans la couleur d'origine) ainsi que le remplacement des châssis en PVC des trois derniers étages par des modèles traditionnels en bois. » Le permis autorisant ces travaux a été délivré le 17/06/2016.

En 2017, les lieux ont changé de propriétaire, et le projet a été réorienté. La CRMS a émis un nouvel avis conforme favorable en février 2019<sup>3</sup>. Les travaux intérieurs n'ont pas encore été entamés à ce jour. En revanche, la façade à front du Parvis de Saint-Gilles est actuellement en chantier.

## ▪ OBJET DE LA DEMANDE

Dans le cadre des travaux de restauration en cours, le demandeur soumet deux points à l'avis de la CRMS : le premier porte sur le **choix des finitions de la façade**. De nouvelles études stratigraphiques menées durant l'été 2024 ont permis de compléter les premiers relevés qui avaient été effectués en 2019. Le second point porte sur la mise aux normes et la **rehausse des garde-corps**.

## ▪ AVIS DE LA CRMS

### 1. Finitions décoratives de la façade

La première campagne de sondages stratigraphiques menée en 2019 sur les parties accessibles de la façade n'avait pas permis de reconstituer une stratigraphie complète, en raison de rénovations passées et de décapages qui avaient éliminé les couches les plus anciennes. L'étude recommandait alors une remise en peinture avec une finition claire pour les enduits, noire pour les ferronneries et brune pour les châssis. Les analyses complémentaires réalisées en juillet 2024 ont apporté de nouvelles conclusions :

- Les éléments de pierre bleue de la façade n'étaient pas peints à l'origine ;
- L'enduit était peint en ton gris clair, avec des joints plus foncés, pratiquement noirs ;
- Les châssis étaient peints en ton bois, avec une peinture à l'huile brune rehaussée d'un vernis.



Localisation des nouveaux sondages (doc. extrait du dossier)



Refends des bossages et faux-joints (photographie DPC)



Fig. 13 : console en pierre bleue

Fig. 14 : détail support de pierre bleues et mises en peinture

Pierres bleues non peintes à l'origine (photographies extraites de l'étude stratigraphique)

<sup>1</sup> Voir [l'avis préalable en ligne](#) sur le site de la CRMS.

<sup>2</sup> Voir [l'avis en ligne](#) sur le site de la CRMS.

<sup>3</sup> Voir [l'avis en ligne](#) sur le site de la CRMS.

Sur base de ces études, deux scénarii de remise en couleur de la façade ont été élaborés. Le premier, qualifié de proposition « 1920 », correspond à la situation existante et prévoit la mise en peinture de la façade dans un ton blanc crème, avec des châssis. Ce scénario s'inspire des enfilades néoclassiques du Parvis, dont plusieurs bâtiments sont peints en blanc. Le second scénario, la proposition « 1906 », applique plus littéralement les résultats de la nouvelle étude stratigraphique, en traitant l'enduit de façade dans un ton gris proche de celui de la pierre bleue, et les faux-joints en noir. Les châssis seraient peints dans une teinte brune. Il est à noter que les saillies disparues au premier étage ne seront pas restituées, faute de documentation suffisante.



*Proposition avec les teintes « 1920 »*



*Proposition avec les teintes « 1906 »*

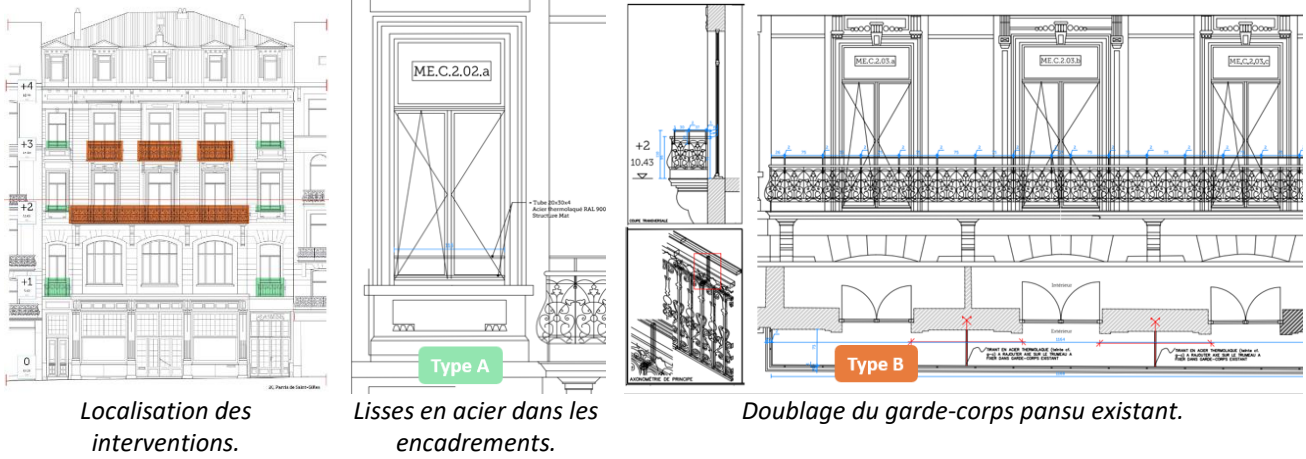
*Documents extraits du dossier de demande.*

**La CRMS se prononce en faveur des teintes « 1906 » pour la façade principale.** La restitution de cette palette de couleurs permettra de rendre à l'Ægidium son expression initiale, qui traduit l'originalité de l'architecture éclectique du début du 20<sup>e</sup> siècle. Pour la Commission, il n'y a ici pas lieu de privilégier une expression néoclassique blanche : si le côté pair du Parvis est essentiellement néoclassique, le côté impair est plus volontiers éclectique, avec des briques polychromes. Les connaissances sont par ailleurs lacunaires sur le traitement d'origine des autres façades, qui disposaient peut-être également de finitions plus colorées.

La CRMS invite toutefois à choisir les teintes avec subtilité : les résultats des études stratigraphiques sont souvent interprétés de manière trop littérale, en traduisant directement les couleurs identifiées par une teinte RAL spécifique, ce qui peut accentuer de manière excessive les contrastes entre les différents matériaux. Il faut envisager l'ensemble de la façade, en ajustant les teintes du plâtre ou des menuiseries pour obtenir un résultat plus harmonieux.

## **2. Rehausse des garde-corps**

Afin de répondre aux normes de sécurité actuelles, le demandeur souhaite rehausser les garde-corps des balcons et les allèges. Deux options sont proposées : pour les fenêtres, il est prévu d'ajouter deux lisses en acier thermolaqué dans les encadrements des baies (type A) ; tandis que pour les balcons pansus, le garde-corps existant serait doublé (type B).

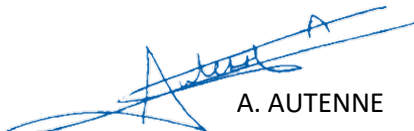


Documents extraits du dossier de demande.

**La CRMS peut accepter ces interventions visant à sécuriser le bâtiment.** Le profil de la lisse projetée semble cependant épais : la Commission demande d'affiner ce dernier autant que possible. Les détails d'exécution et un *mock-up* devront être soumis à l'approbation de la DPC.

En complément, la Commission constate que la lucarne axiale était à l'origine flanquée de deux ailerons de bois. **Elle préconise la restitution de ces éléments**, destinés à magnifier la travée axiale.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président

c.c. à : [pbernard@urban.brussels](mailto:pbernard@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)